



RAPPORT ANNUEL 2023

ASSOCIATION ACTIVE DEPUIS 2016 DANS LA DÉFENSE DES DROITS DES PERSONNES
VULNÉRABLES

LUXEMBOURG

JUIN 2024


Passerell
Humanisons le droit.

HUMAN RIGHTS

1 | EDITORIAL

Le Luxembourg traverse-t-il une crise des droits humains ?

Passerell a été créée il y a huit ans avec pour objectif d'humaniser le droit d'asile.

Cet idéal a été mis à rude épreuve en 2023 : en octobre dernier, les autorités luxembourgeoises ont annoncé qu'elles n'hébergeraient plus les nouveaux arrivants venus demander la protection au Luxembourg. Chez Passerell, cette annonce fut synonyme de passage instantané en mode « urgence » : avant de pouvoir aider les demandeurs d'asile à exercer leurs droits, **il fallait aider ces jeunes hommes – parfois mineurs – à survivre**. Pendant plusieurs semaines nous avons collecté et distribué dons, nourriture, tentes et couvertures.

Ce moment dramatique n'a malheureusement que confirmé une tendance de fond que nous observons depuis plusieurs mois : **les autorités luxembourgeoises durcissent les conditions d'accès et de maintien dans les hébergements** pour demandeur·euses d'asile. La politique menée par le Ministère de l'Immigration et de l'Asile vise clairement à restreindre l'accès au territoire luxembourgeois, même au prix de la souffrance des familles. Nous sommes ainsi en première ligne pour **constater des violations de plus en plus choquantes et assumées de droits humains**.

Des propos et pratiques problématiques se multiplient à l'encontre des réfugié·es, mais aussi des personnes racisées, et des mendiant·es - **les personnes les plus vulnérables que l'on repousse encore plus à la marge de notre société**.

Pourtant, le Luxembourg est lié par une série de textes sensés protéger les droits humains. Une partie importante du travail de Passerell consiste à rappeler que ces textes doivent s'appliquer effectivement à tout être humain, peu importe son statut administratif ou sa place dans la hiérarchie sociale.

Nous retenons aussi de l'année 2023 que l'action de Passerell est reconnue et valorisée par ceux qui nous soutiennent : **nos remerciements chaleureux vont à nos donateurs privés** – personnes physiques, associations et entreprises. La Commission européenne nous donne aussi des moyens sans précédent pour promouvoir les droits fondamentaux des migrant·es vulnérables. Et progressivement, quoiqu'encore très insuffisamment, les autorités luxembourgeoises commencent à nous accorder des financements.

Votre soutien nous donne non seulement les ressources mais aussi **le courage de continuer et d'approfondir notre combat pour les droits humains**. Nous abordons avec confiance et détermination l'année 2024 et nous nous engageons à mettre en œuvre au quotidien notre devise revisitée : **Humanisons le droit**.

Catherine Warin, présidente et cofondatrice de Passerell



SOMMAIRE



01

EDITORIAL

Page 1

02

QUI SOMMES-NOUS ?

Page 2

03

FAVORISER L'ACCÈS DES PERSONNES EXILÉES À LEURS DROITS

Page 4

04

PLAIDOYER

Page 8

05

SENSIBILISATION

Page 18

06

SOCIALISATION

Page 21

07

IMPACT

Page 24

08

RESSOURCES

Page 27

2 | QUI SOMMES

GOVERNANCE CONSEIL D'ADMINISTRATION



Catherine WARIN - Présidente, co-fondatrice et administratrice

Alexandre LABIGNETTE - Trésorier et administrateur

Noëlle GÉRIN - Secrétaire et administratrice

Edoardo STOPPIONI - Administrateur

Laura MALKI - Administratrice

ÉQUIPE OPÉRATIONNELLE 5 TEMPS PLEIN ET 2 MESURES D'ACTIVATION

- **Marion DUBOIS** - Directrice
- **Ambre SCHULZ** - Cheffe du projet LEILaW
- **Andréa MORGAN** - Chargée de projet LEILaW
- **Keren RAJOHANESA** - Juriste spécialisée
- **Anke VANDEREET** - Chargée de mission droits humains
- **Nazik FAYADI** - Secrétaire & interprète
- **Gözde INAL** - Assistante juriste



- NOUS ?

CELLULE DE VEILLE ET D'ACTION JURIDIQUE



2023 a vu notre cellule de bénévoles juristes continuer à grandir et à se développer : nous avons accueilli **8 nouveaux volontaires** prêts à s'engager avec nous dans la recherche et la veille juridique dans le domaine de l'asile et des droits fondamentaux.

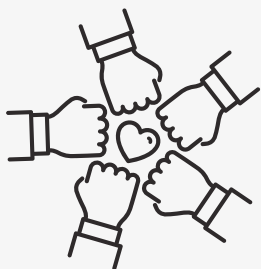
Merci à Léa, Lisa, Fiona, Zoé, Claude et tous nos autres bénévoles pour leur engagement précieux !

PLUS D'INFOS SUR
LE
FONCTIONNEMENT
DE LA CELLULE P.
10

BÉNÉVOLES DE TERRAIN

Suite à la suspension de l'accueil des hommes seuls demandeurs d'asile, Passerell a pu assister à un incroyable élan de solidarité de la part d'autres demandeur-euses et bénéficiaires de protection internationale qui se sont **porté-es spontanément volontaires pour assister ces hommes dans leur nouveau quotidien**. Nous pouvons désormais compter sur **18 bénévoles** qui accompagnent nos bénéficiaires dans leurs démarches au Luxembourg : traduction, accompagnement chez l'avocat, à des rdv médicaux etc.

Un grand merci à eux !





RETOUR EN IMAGES SUR



1er janvier 2023 :
lancement du projet
LEILaW

13 avril 2023 :
Lëtz Meet Up
élections :
sensibilisation
à la
participation
aux élections
communales
pour les BPI

28 mars 2023 : participation à
la projection-débat du
documentaire "EXIT" réalisé
par Alison Jayne Wilson

20 avril 2023 :
Entretien avec
la rapporteuse
spéciale des
Nations Unies
pour le droit à
la santé



L'ANNÉE 2023



20 novembre 2023 : conférence de presse avec l'OKAJU et l'Unicef sur le statut administratif du MNA

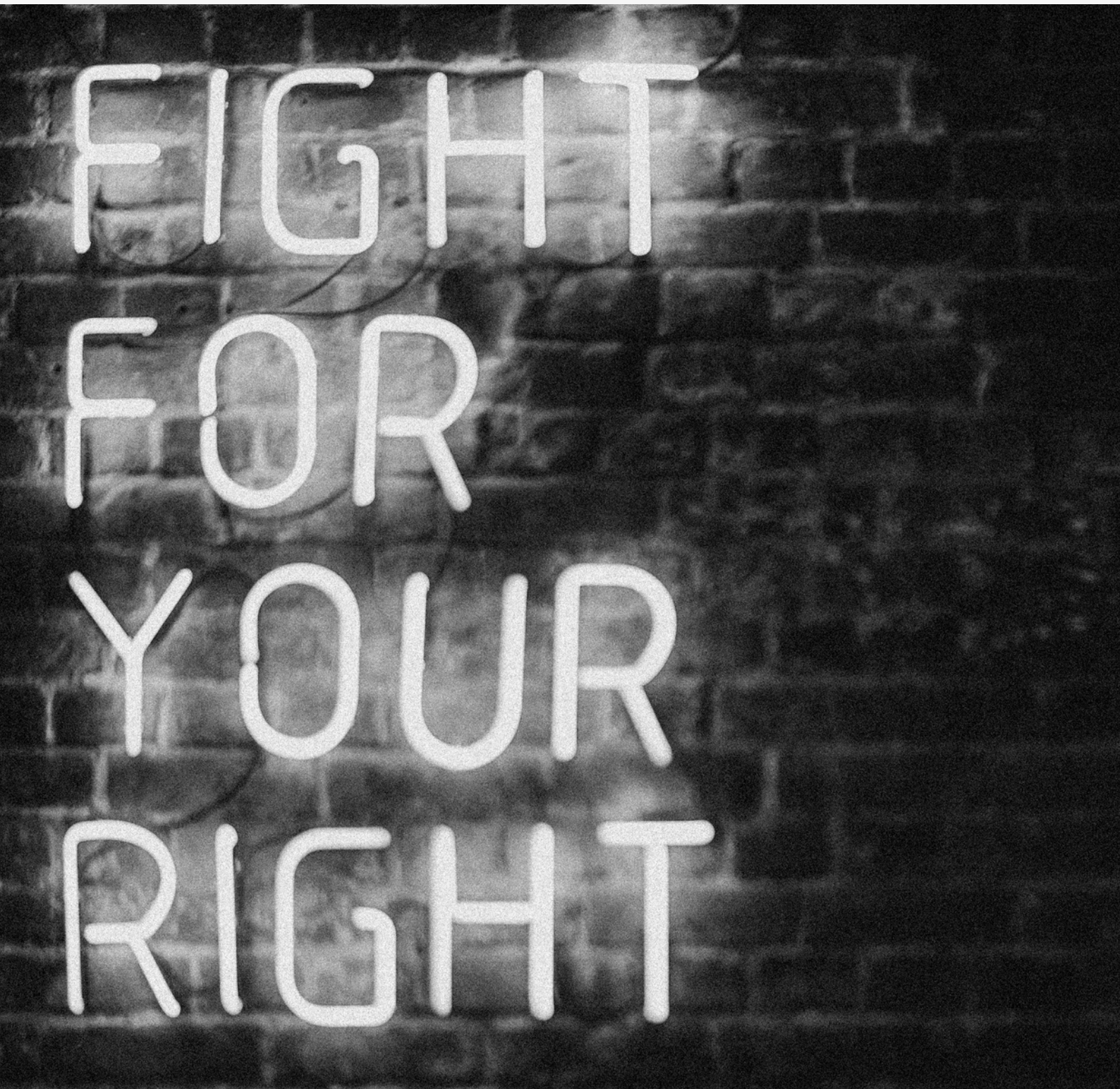
25 mai 2023 : formation "Know Your Rights" sur la procédure d'asile pour les DPI

7 octobre 2023 : Participation à l'évènement "Feed Your Mind" du CID Fraen an Gender

23 novembre 2023 : séminaire à l'Université sur le droit à l'hébergement des DPI



3| FAVORISER L'ACCÈS DES PERSONNES EXILÉES À LEURS DROITS



LA PERMANENCE D'ACCÈS AUX DROITS

Depuis 7 ans, Passerell accompagne les **migrant-es en situation de vulnérabilité** pour les aider à mieux comprendre et faire usage de leurs droits.

Le soutien apporté se matérialise de plusieurs façons :

- une **écoute attentive et empathique** ;
- une **information neutre et complète** sur les procédures d'asile et les différents titres de séjour ;
- une **mise en relation** avec avocat-es et autres professionnel·les compétent·es (professionnel·les de santé, du travail social, etc) ;
- un **accompagnement administratif et juridique** : rédaction de courriers, prise de contact avec les autorités, envoi de recherches et notes juridiques aux avocat-es.



Nous n'avons pas vocation à remplacer l'avocat·e mais au contraire, nous proposons une **prise en charge complémentaire** : nous effectuons des recherches juridiques individualisées ainsi qu'une veille jurisprudentielle et partageons nos résultats à tou·tes les professionnel·les du droit qui pourraient en avoir besoin. Notre équipe n'est pas habilitée à représenter directement des bénéficiaires devant l'administration ou les juridictions luxembourgeoises.

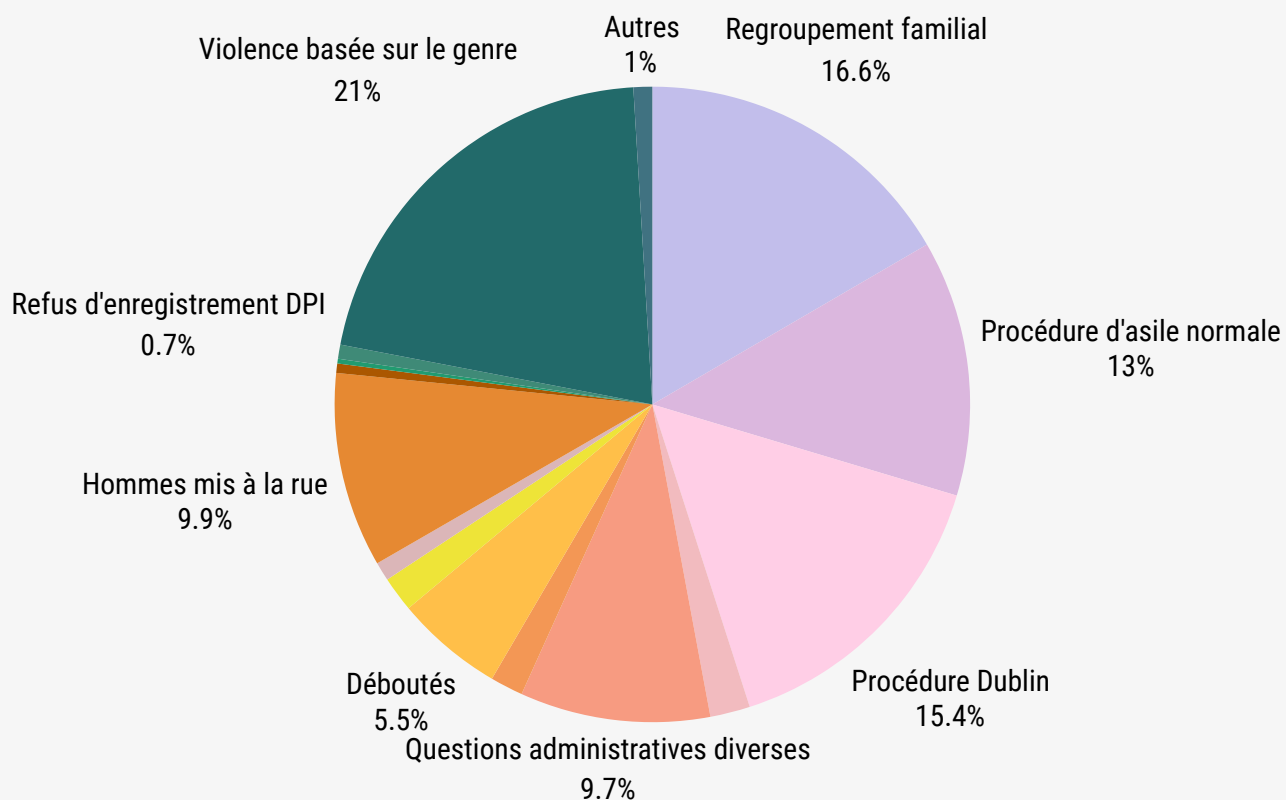
LA PERMANENCE EN CHIFFRES :

- **837** rendez-vous assurés ;
- dont **365** personnes venues pour la première fois en 2023
- **54** nationalités représentées ;
- **30** thématiques abordées.

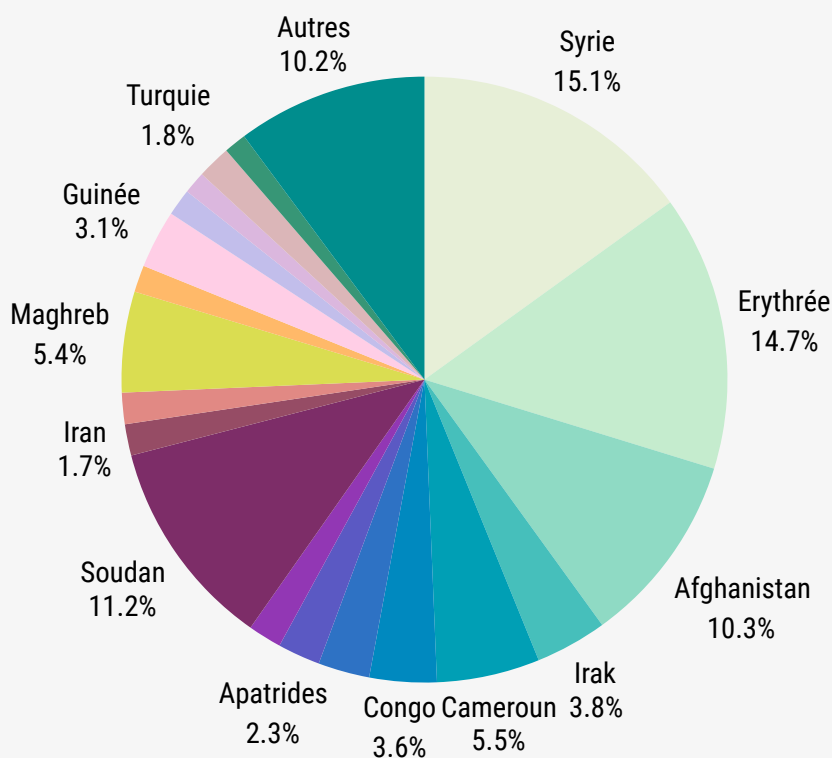
PRINCIPALES THÉMATIQUES RENCONTRÉES :

- Procédure Dublin ;
- Regroupement Familial ;
- Procédure normale ;
- Droit à l'hébergement ;
- Droits de l'enfant
- Violence basée sur le genre

POUR QUELLES RAISONS NOS BÉNÉFICIAIRES FONT APPEL À LA PERMANENCE D'ACCÈS AUX DROITS ?*



D'OÙ VIENNENT PRINCIPALEMENT NOS BÉNÉFICIAIRES ?*



*graphiques réalisés à partir des données collectées par les salariées de l'association entre janvier et décembre 2023.

CELLULE BÉNÉVOLE PINK PAPER

En complément de la permanence, les salariées de Passerell peuvent s'appuyer sur le soutien de la **cellule de veille et d'action juridique**, composée d'une trentaine de juristes bénévoles venus mettre leur expertise au service des plus vulnérables.

LA CELLULE EN CHIFFRES

- | | |
|------------------------------------|-------------------------------------|
| 40 Membres, dont 8 nouveaux | 11 Newsletters (dont LEILaW) |
| 10 Réunions | 62 Arrêts résumés |
| 14 Thématiques de travail | 9 Publications thématiques |

LOGIQUES D'INTERVENTION

Lors des permanences, les salariées **identifient les besoins** en terme de recherche et d'approfondissement qu'elles font parvenir aux bénévoles par le biais de **réunions de travail**. Une fois le travail de recherche effectué, le résultat est ensuite diffusé soit directement à l'avocat-e de la personne concernée lorsqu'il s'agit d'un dossier individuel, soit par le biais de publications sur notre site internet lorsque la recherche est d'intérêt général.

- 1** Identification des problématiques à clarifier au sein de la permanence
- 2** Partage des besoins de recherche à la cellule
- 3** Collecte des résultats et publication en ligne



LEILAW

En janvier 2023, nous avons eu le plaisir de démarrer un projet co-financé par l'Union européenne, intitulé **LEILaW (Listen, Exchange and Inform on -human rights- Law for Women)**. En partenariat avec deux associations luxembourgeoises, Ryse et Douri, nous avons élaboré un projet ayant pour objectif la **prévention des violences basées sur le genre et la protection des femmes et des filles exilées** victimes de telles violences. En effet, dans le contexte migratoire et d'asile, ces violences basées sur le genre ont des spécificités qui nécessitent un suivi particulier.

Ainsi, le projet LEILaW adopte une **approche holistique** concernant la sensibilisation à la question des violences fondées sur le genre. Notre objectif est de mettre en oeuvre des **activités d'empowerment** ainsi que de **renforcement des connaissances juridiques** afin d'assurer une meilleure protection des femmes et enfants migrant-es confronté-es à la violence fondée sur le genre et aux violences domestiques.

CONSULTER LA PAGE
WEB DÉDIÉE AU
PROJET :
[WWW.PASSERELL.LU/
LEILAW](http://WWW.PASSERELL.LU/LEILAW)

LIRE LE PREMIER
RAPPORT DÉTAILLÉ :
[HTTPS://SHORTURL.
AT/BEEPd](https://shorturl.at/BEEPd)

ACTIVITÉS D'EMPOWERMENT



RENFORCEMENT DES CONNAISSANCES JURIDIQUES





DROITS DE L'ENFANT

L'équipe de Passerell rencontre de plus en plus fréquemment des enfants exilés au sein de la permanence, accompagnés de leurs parents ou non. Nous remarquons que ces enfants, souvent peu voire pas informés des droits qu'ils possèdent, se retrouvent dans une situation complexe au sujet de leur **statut administratif** ou de la **venue de leurs parents au Luxembourg** et se tournent vers nous à la recherche de solutions. Les récits de leur parcours migratoire ne sont également pas pris en compte par l'administration, **faute de psychologues formé-es** à l'écoute de la parole de l'enfant avec un trajet d'exil. Notre dernier constat vise les **professionnel·les entourant les enfants exilé-es, peu voire pas sensibilisé-es aux textes internationaux** protégeant les droits de tous les enfants, migrants ou non.

C'est dans cette optique que, grâce au soutien de 51 International, nous avons lancé en juin 2023 le projet pilote **LEILaC "Listen, Exchange and Inform on Law for Children"**. Ce projet s'appuie sur 3 piliers :

1. **Permanence juridique** : informer les enfants sur leurs droits dans la procédure d'asile et les assister dans les tâches administratives (demandes de regroupement familial, préparation à l'entretien pour la demande d'asile, reconnaissance de la minorité etc).
2. **Écoute de la parole de l'enfant par des professionnel·les** : au sein d'un environnement bienveillant et inclusif, permettre de libérer la parole des enfants et de collecter leur récit dans le cadre de leur procédure d'asile.
3. **Sensibilisation et formation des professionnel·les** : promouvoir l'application des textes de droits fondamentaux protégeant les enfants exilés tout en amenant les professionnel·les présent·es à partager leurs expériences et bonnes pratiques.



NOS RÉSULTATS AU 31 DÉCEMBRE 2023

- **57 enfants suivis**, dont 24 mineur·es non accompagné·es ;
- **8 enfants** en contact avec une pédopsychiatre ou des psychologues pour enfants ;
- **1 temps d'échange entre professionnel·les**, organisé le 21 novembre 2023 à l'Université du Luxembourg et réunissant **15 acteur·rices** issu·es d'horizons différents (administrateur·rices ad hoc, psychologues, éducateur·rices, juge aux affaires familiales).



4 | PLAIDOYER: RELAYER LES VOIX DES PLUS VULNÉRABLES



© Credit Photo Esmeralda Wirtz - Amnesty International Luxembourg

SOINS DE SANTÉ POUR LES PERSONNES EXILÉES: OBSTACLES ET PISTES D'AMÉLIORATION

Le 20 avril 2023, nous avons eu l'opportunité de rencontrer Madame Tlaleng Mofokeng, **rapporteuse spéciale des Nations Unies sur le droit à la santé**. Cela a été l'occasion pour Passerell de la rendre attentive aux dysfonctionnements que nous observons quotidiennement pour l'accès aux soins de santé des personnes exilées, et particulièrement des DPI, BPI et débouté·es de la protection internationale.



Nous regrettons notamment l'**absence de prise en charge médicale pour les bénéficiaires d'un sursis à l'éloignement** (44 bénéficiaires en 2023, contre 22 en 2022). L'administration autorise des personnes à rester au Luxembourg car leur état de santé le nécessite **sans leur donner les moyens d'accéder aux soins de santé adéquats**.



Cela peut amener à des situations dramatiques dont Passerell a déjà été témoin, comme des tentatives de suicide. Ces personnes sont laissées à leur propre sort, leur état de santé se dégrade quotidiennement (**la maladie étant couplée très fréquemment à une grande précarité économique et sociale**) sans qu'une prise en charge ne soit possible.

Nous avons également pu lui partager nos préoccupations sur les points suivants :

- **aucun mécanisme de détection des vulnérabilités** n'a été mis en place par les autorités lors des procédures de protection internationale ;



- la **prise en charge de la santé mentale des DPI/BPI est défailante** (en raison du coût financier des rendez-vous chez un·e psychologue, du manque de professionnel·les de santé formé·es aux questions migratoires et à l'interculturalité et de la prise en charge financière de l'interprétariat;

- le système de **l'avance aux frais médicaux** n'est pas adapté aux besoins des personnes.



NOS RECOMMANDATIONS

- **Affiliation** de toutes les personnes bénéficiant d'un sursis à l'éloignement à la CNS **dans les mêmes conditions** que les demandeur-euses et bénéficiaires de la protection internationale (à savoir avec les cotisations prises en charge par un organisme étatique) ;
- Prévoir la **mise à l'abri et le suivi social** des personnes avec un sursis ;
- Améliorer, systématiser et officialiser les procédures de **détection des vulnérabilités** (y compris les vulnérabilités invisibles) ;
- Procéder à une **évaluation régulière des vulnérabilités** dans la mesure où ces situations sont susceptibles d'évoluer au fil du temps ;
- **Prendre en considération ces évaluations** dans toutes les décisions en lien avec le statut administratif d'une personne (notamment l'échange systématique des informations médicales entre toute les parties prenantes au dossier) ;
- Permettre une prise en charge des soins de **santé mentale** des DPI/BPI (prise en charge gratuite pour les DPI et BPI sans ressources chez n'importe quel·le professionnel·le) ;
- Accès à des **médiateur·rices interculturel·les** ;
- Mettre en place un système de **tiers payant** pour les DPI et BPI sans ressources pour qu'ils n'aient aucun frais à avancer lors des consultations médicales, seulement la part non remboursée par la CNS (ce système pourrait d'ailleurs être généralisé à toute la population) ;
- Revoir le **montant de l'AFM** en accord avec les coûts médicaux réels.

UN RAPPORT COMPLET SERA REMIS AU CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME EN JUIN 2024 DANS LEQUEL NOUS ESPÉRONS VOIR Y FIGURER CERTAINES DE NOS RECOMMANDATIONS.

LES MINEUR·ES NON ACCOMPAGNÉ·ES AU LUXEMBOURG

1/ LE STATUT ADMINISTRATIF DU MNA

Si le nombre d'enfants mineurs arrivant seuls sur le territoire luxembourgeois ne cesse d'augmenter, il n'existe pourtant pas de statut administratif incluant tous ces enfants et garantissant leur protection. Les lois existantes offrent des garanties et **confèrent des droits uniquement aux enfants qui déposent une demande de protection internationale** et qui sont qualifiés de 'Mineur-es Non Accompagné-es' (MNA). Si les lois relatives à l'aide à l'enfance n'excluent pas de leur champ d'application les enfants étrangers arrivant seuls sur le territoire, elles ne sont malheureusement pas activées à leur égard en pratique.

Afin de se conformer aux exigences et standards établis par non seulement les juridictions européennes, mais aussi le Comité des droits de l'enfants des Nations-Unies et l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, Passerell, en collaboration avec l'OKAJU, a compilé dans un rapport thématique **plusieurs pistes d'amélioration pour que les autorités luxembourgeoises envisagent enfin la création d'un statut administratif autonome pour les enfants non-accompagnés au Luxembourg.**



Rapport thématique

VERS UN STATUT ADMINISTRATIF AUTONOME POUR LES ENFANTS NON-ACCOMPAGNÉS AU LUXEMBOURG

Sortir les enfants non-accompagnés de la pénombre administrative et juridique

Etats des lieux et recommandations

- 20 novembre 2023 -

[LIRE LE RAPPORT](#)



Ce rapport a été présenté au grand public le **20 novembre 2023**, au cours d'une conférence de presse où Anke Vandereet, en compagnie de l'Unicef et de l'OKAJU, ont mis en lumière l'**urgence de légiférer pour offrir un accueil digne et inconditionnel à tous les enfants se trouvant seuls sur le territoire luxembourgeois, sans qu'ils ne doivent nécessairement déposer une demande de protection internationale.**

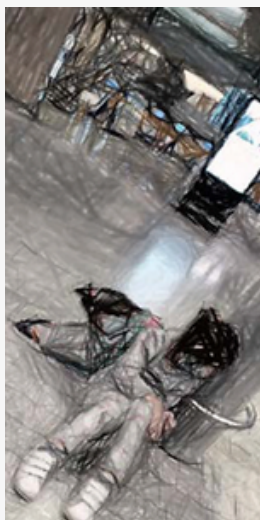
2/ LE REGROUPEMENT FAMILIAL

La majorité des personnes que nous avons rencontrées dans le cadre de notre permanence d'accès aux droits sont venues avec des questions relatives au regroupement familial (16% de nos rendez-vous). Bien que la législation en place permette aux bénéficiaires de la protection internationale d'être rejoint·es par leurs enfants mineurs, leurs conjoint·es et leurs parents, **l'existence de critères stricts et l'absence de souplesse de l'administration entravent grandement la réunification de familles trop longtemps séparées par les persécutions et les conflits.**



Cela est d'autant plus vrai lorsque cela concerne des mineur·es présent·es sur le territoire en l'absence de leurs parents. L'administration emploie une **approche stricte de la définition de mineur·e non accompagné·e** et considère qu'un enfant ne peut être rejoint par ses parents dès lors qu'un·e adulte de sa famille (un frère, un·e cousin·e ou un oncle) est présent·e avec lui au Luxembourg. Passerell considère que **cette approche ne respecte ni l'intérêt supérieur des enfants, ni leur droit à une vie privée et familiale** et a mené d'importants travaux de recherche afin de faire évoluer la jurisprudence luxembourgeoise à ce sujet.

PUBLICATION D'UN POINT DE SITUATION :



Nous avons notamment publié un point de situation en juillet 2023 afin de partager au plus grand nombre les **avancées notables du Tribunal administratif** de Luxembourg en la matière. Ce dernier a en effet **annulé à plusieurs reprises des refus de regroupement familial pour les parents de mineur·es réfugié·es**, estimant que les autorités n'avaient pas pris en compte les vulnérabilités particulières des demandeur·euses et n'avaient pas conduit une analyse approfondie de l'intérêt supérieur des enfants de vivre avec leur famille. Nous nous réjouissons de ces avancées significatives des juridictions luxembourgeoises en faveur des droits de l'enfant et en alignement avec la jurisprudence européenne.

LETTRE OUVERTE :

“*Il est grand temps de mettre la politique nationale envers les enfants exilés en cohérence avec les engagements internationaux, et avec notre nouvelle Constitution qui consacre aussi les droits de l'enfant.*”

Afin d'engager un dialogue constructif avec le gouvernement, nous avons publié en novembre 2023 avec l'OKAJU, la Commission Consultative des Droits de l'Homme, l'Unicef et le Collectif Réfugiés une lettre ouverte à destination de Luc Frieden, chargé de former le nouveau gouvernement suite aux élections législatives. Nous y demandons que les **demandes de regroupement familial introduites par des enfants soient analysées au prisme de leur intérêt supérieur**, sans que la présence d'un·e membre de la famille sur le territoire luxembourgeois n'exclue la possibilité de faire venir les parents.

DEMANDEURS DE PROTECTION INTERNATIONALE À LA RUE VERS UN REcul DE L'ÉTAT DE DROIT ?

Le 22 octobre 2023, le Ministre de l'Asile et de l'Immigration, Jean Asselborn, a annoncé lors d'une conférence de presse la **suspension temporaire de l'hébergement des hommes seuls demandeurs de protection internationale en procédure Dublin**. C'est une décision sans précédent prise par le Luxembourg et en totale contradiction avec ses engagements nationaux et internationaux : le Grand-Duché a l'obligation de **garantir la subsistance et protéger l'intégrité physique et mentale des demandeurs d'asile**, ce qui comprend notamment l'accès à un hébergement.

Crise migratoire : «Le Luxembourg affiche complet»



De: David Marques | Dans A la Une, Politique-Société | Mis à jour le 20/09/23 11:20 | Publié le 19/09/23 7:28



«Contrairement à d'autres pays, nous avons nettement augmenté nos structures d'accueil», se défend le ministre Jean Asselborn. (Photo : archives lq/hervé montaigu)



Passerell a tout de suite réagi en fournissant à ces hommes vêtements chauds, couvertures et tentes grâce aux dons reçus de la part de citoyen·nes engagé·es. Nous n'avons également pas ménagé nos efforts pour **accompagner ces jeunes demandeurs d'asile dans l'exercice de leurs droits** : explication de la procédure, mise en relation avec des avocat·es, rédaction et partage de modèles de recours et de référés, établissement d'une stratégie contentieuse etc. Au total, Passerell aura accompagné **plus de 80 jeunes hommes**, principalement originaires du Soudan, dans leurs démarches administratives et juridiques.

En plus de notre engagement auprès des premiers concernés, nous avons décidé d'agir à une plus large échelle en déposant, aux côtés d'Amnesty International Luxembourg, Médecins du Monde et Ryse, **un recours auprès des juridictions administratives** pour contester la légalité de cette pratique et faire en sorte que celle-ci soit annulée.

A l'heure où nous rédigeons ce rapport, la situation est toujours très instable pour l'accueil des personnes exilées. Nous continuons notre travail acharné afin que leurs droits soient respectés et en attendant que le Tribunal administratif ne tranche sur le litige en cours.

DEMANDEURS DE PROTECTION INTERNATIONALE À LA RUE VERS UN REcul DE L'ÉTAT DE DROIT ?

Dans une volonté de sensibiliser le public sur la question de l'accueil digne des personnes exilées, Passerell a mené plusieurs actions afin de revendiquer le **droit inconditionnel des demandeur-euses de protection internationale à un hébergement fourni par l'Etat** :

- le jeudi 23 novembre 2023, Catherine Warin et Marion Dubois ont animé un **séminaire** à l'Université du Luxembourg, en demandant au public présent si la crise de l'accueil que traversait actuellement le Luxembourg n'était pas symptomatique d'une crise des droits humains plus globale.
- le mardi 31 octobre 2023, le Collectif Réfugiés, dont Passerell est membre, a tenu une **conférence de presse**, demandant au gouvernement de mettre en place une réelle stratégie pour ne pas générer au Luxembourg plus de précarité, devant impérativement passer par un dialogue entre l'État, les communes et la société civile.



Demandeurs d'asile : «On ne fait que créer davantage de précarité»



De: Jérémie Nadé Dans A la Une, Politique-Société Mis à jour le 01/12/23 9:01 | Publié le 30/5:00



Depuis plusieurs semaines, des hommes sont obligés de dormir dans des campements de I en plein centre de la capitale.



DURCISSEMENT DES POLITIQUES D'ACCUEIL : UNE NOUVELLE POLITIQUE QUI BAFQUE LES DROITS DES PERSONNES EXILÉES

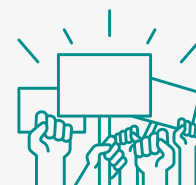
L'année 2023 a été marquée par une **détérioration des conditions d'accueil** et des **refus d'accès aux structures d'hébergement** de l'Office National de l'Accueil (ONA) **de plus en plus nombreux** pour les personnes exilées. En parallèle, l'ONA a modifié son règlement d'ordre intérieur, obligeant désormais les personnes déboutées de l'asile ou possédant un autre titre de séjour à quitter les structures d'hébergement endéans un délai d'un mois.



Plusieurs familles bénéficiaires de la protection internationale et qui résident encore dans les structures de l'ONA, en échange d'une allocation mensuelle et faute de trouver un logement adéquat sur le marché privé, ont également reçu ces derniers mois des **décisions « d'interdiction d'accès » aux centres d'hébergement**.



La question du droit au logement est centrale lorsque l'on sait que les foyers sont occupés à moitié par des bénéficiaires de protection internationale et que le marché du logement est saturé à un point qu'il en devient **presque inaccessible pour les personnes exilées**. Il faut d'ailleurs rappeler que contrairement aux citoyen·nes de l'UE, les bénéficiaires de la protection internationale n'ont pas la possibilité de s'installer à la frontière d'un Etat voisin pour trouver un logement abordable, leur titre de séjour n'étant valable qu'au Grand-Duché.



C'est la raison pour laquelle Passerell continue de s'engager aux côtés d'autres acteur·rices de la société civile en manifestant pour demander au gouvernement d'agir afin de **permettre à chaque résident du Luxembourg de se loger dignement et durablement**. Nous avons eu l'occasion de participer à la **"faites" du logement**, organisée le 23 septembre 2023 par le Wunnrecht, un collectif d'associations.

COLLECTIF RÉFUGIÉS : QUAND LES ASSOCIATIONS DE TERRAIN UNISSENT LEURS FORCES



L'année 2023 a été marquée par deux élections notables au Luxembourg : les élections communales le 11 juin et les élections législatives le 8 octobre. L'année fut donc riche en travail de plaidoyer pour le **Collectif Réfugiés**, dont Passerell est membre depuis 2017.

ACCÉDER À L'ENSEMBLE
DES PUBLICATIONS DU
LFR :
[HTTPS://WWW.LFR.LU/PUBLICATIONS](https://www.lfr.lu/publications)

*Le LFR est un groupement d'associations aux orientations et aux mandats divers ayant décidé de mettre en commun leurs efforts pour **veiller au respect des droits des personnes qui ont dû quitter leur pays et qui cherchent refuge au Luxembourg**. Le suivi de la mise en oeuvre des normes internationales et européennes ainsi que la sensibilisation de l'opinion publique à la problématique du droit d'asile constituent le cœur du travail du Collectif.*



Afin de sensibiliser les partis candidats à ces deux élections, nous avons élaboré une **série de revendications**, rassemblées autour de huit principaux thèmes qui revêtent une importance toute particulière pour les droits des personnes demandeuses et bénéficiaires de protection internationale : accueil, intégration, procédure, vulnérabilité, mineur-es non accompagné-es, regroupement familial, rétention et équité de traitement.

Une fois les revendications envoyées aux partis, nous avons eu l'occasion de les **rencontrer individuellement** pour discuter de manière plus approfondie, avant de faire une présentation générale au grand public à l'occasion de la journée mondiale des réfugiés.

En deuxième partie d'année, nous avons pu rencontrer le Ministre en charge de l'Asile, Monsieur Gloden, ainsi que le Ministre de l'Accueil et de l'Intégration, Monsieur Hahn, principalement pour évoquer la crise de l'accueil traversée par le Luxembourg.

En décembre, le Collectif Réfugiés a également publié une **analyse du chapitre migration de l'accord de coalition 2023-2028**.



6 | SENSIBILISATION : POUR UNE SOCIÉTÉ PLUS OUVERTE ET RESPECTUEUSE DES DROITS



PASSERELL FORMATRICE

FORMATIONS SUR LE DROIT D'ASILE ET LES DROITS FONDAMENTAUX

Cette année, nous avons eu l'occasion de former 3 organismes différents sur le thème du droit d'asile et des droits fondamentaux. Ces professionnel·les, régulièrement au contact de personnes exilées, nous ont contacté afin de **mieux comprendre les procédures dans lesquelles se trouvent leurs bénéficiaires et les droits qui leur sont conférés**, et ce, afin d'adapter leur accompagnement à leurs besoins.

NOMBRE DE PROFESSIONNEL·LES FORMÉ·ES	22
HEURES DE FORMATION PRESTÉES	20
THÉMATIQUES ABORDÉES	6

PRINCIPALES THÉMATIQUES ABORDÉES :

LE REGROUPEMENT FAMILIAL

LA PROCÉDURE DE DEMANDE DE PROTECTION INTERNATIONALE

LES DROITS PROCÉDURAUX DES DEMANDEUR·EUSES

LES MINEUR·ES NON ACCOMPAGNÉ·ES

PASSERELL EST AGRÉÉE PAR LE BARREAU ET LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE EN TANT QU'ORGANISME DE FORMATION CONTINUE ET A DÉVELOPPÉ UN CATALOGUE DE FORMATIONS CONÇUES POUR LES PROFESSIONNEL·LES TRAVAILLANT AU CONTACT DE PERSONNES EXILÉES

CONSULTER LE CATALOGUE



plus d'infos à contact@passerell.lu

CONFÉRENCES ET TABLES RONDES : PASSERELL PARTAGE SON EXPÉRIENCE



FESTIVAL DES MIGRATIONS : LA CONVENTION D'ISTANBUL : RATIFICATION, ACTION !

Le **samedi 25 février 2023**, et alors que le Luxembourg célèbre les 5 ans de la ratification de la Convention d'Istanbul, les associations Douri, Passerell et Ryse ont souhaité revenir sur l'application réelle par les autorités de ce texte censé protéger les femmes victimes de violence fondée sur le genre en ce qui concerne les femmes migrantes.

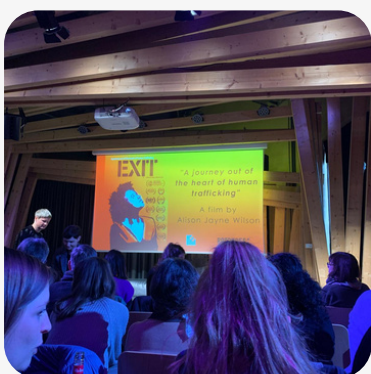
Quotidiennement, les associations partenaires constatent que **des femmes ayant subi des violences liées à leur genre n'arrivent pas à faire valoir leur besoin de protection auprès des autorités.**



Afin de veiller à une application effective du cadre légal permettant à ces personnes de se voir reconnaître une protection, Douri, Passerell et Ryse lancent en 2023 le projet **LEILaW**, « **Listen, Echange and Inform on Law for Women** », que des représentant·e·s des trois associations ont présenté au cours de cette conférence-débat.



PROJECTION-DÉBAT : EXIT - A JOURNEY OUT OF THE HEART OF HUMAN TRAFFICKING



À l'occasion de la projection du documentaire "Exit", Ambre Schulz a été invitée le mardi 28 mars par l'asbl Time for Equality à participer à un **panel sur le thème de la traite des êtres humains au Luxembourg**. Elle a pu revenir sur l'invisibilisation de la thématique de la traite au Luxembourg, plus particulièrement lorsque celle-ci touche des femmes migrantes en situation irrégulière. Il existe **peu de statistiques** concernant le phénomène et, lorsque l'équipe de Passerell rentre en contact avec une victime, nous constatons à chaque fois que le parcours administratif et juridique est semé d'embûches pour celles qui osent dénoncer les abus subis à la police.

CONFÉRENCES ET TABLES RONDES : PASSERELL PARTAGE SON EXPÉRIENCE

3 KNOW YOUR RIGHTS : SENSIBILISER LES PERSONNES EXILÉES SUR LEURS DROITS AU LUXEMBOURG

Passerell a eu le plaisir de participer à la quatrième édition du programme “**Know Your Rights**”, qui, mis en place par le cabinet d’avocats DLA Piper, permet aux demandeur·euses et bénéficiaires de la protection internationale d’en **apprendre plus sur leurs droits au Luxembourg**.

Pendant 9 semaines entre mai et juillet, une trentaine de bénéficiaires ont eu la chance d’assister à des ateliers portant sur les procédures d’asile, le droit du travail, le système judiciaire luxembourgeois, le système de santé, le droit au logement, l’entrepreneuriat ou encore le système éducatif.

Deux salariées de Passerell ont animé la session inaugurale le **25 mai 2023**, portant sur le **droit d’asile et le regroupement familial** devant une vingtaine de personnes désireuses d’en apprendre plus sur les démarches à entreprendre auprès de l’administration.



4 FEED YOUR MIND : L'APPLICATION DE LA CONVENTION D'ISTANBUL PAR LE LUXEMBOURG

Le **7 octobre 2023**, Marion Dubois a été invitée à participer à la première édition de l’évènement “**Feed Your Mind**” organisé par le CID Fraen an Gender. L’objectif de cet évènement était de promouvoir la recherche dans le domaine du genre et de l’égalité entre les femmes et les hommes tout en les rendant visibles et accessibles à un large public.

Aux côtés de deux autres chercheuses, Marion Dubois a eu l’occasion de présenter son **étude des effets de la ratification de la Convention d’Istanbul sur les femmes exilées au Luxembourg**.



6 | **SOCIALISATION: CRÉER DU LIEN ENTRE NOUVEAUX ARRIVANTS ET RÉSIDENT·ES**



ATELIERS D'ÉTÉ 2024

À LA DÉCOUVERTE DES LANGUES ET DE LA CULTURE DU PAYS

La septième édition des Ateliers d'été s'est déroulée du 17 juillet au 25 août 2023. L'évènement a de nouveau rencontré un franc succès cette année. Au total, **464 personnes** ont fréquenté les Ateliers tout au long des six semaines qu'a duré l'évènement (à noter qu'il ne s'agit pas nécessairement de 464 personnes individuelles puisque certaines ont pu suivre les cours sur plusieurs semaines.)



Pour rappel, Passerell organise chaque après-midi tout au long de l'été des **cours de langues française, anglaise et luxembourgeoise** encadrés par des bénévoles et à destination de demandeur-euses et bénéficiaires de la protection internationale. L'objectif est de **pallier la pause estivale des cours institutionnels** auxquels il-elles prennent part le reste de l'année tout en proposant chaque vendredi une **visite historique, culturelle ou sportive** afin de mieux découvrir leur société d'accueil.

J'AI APPRÉCIÉ LA BIENVEILLANCE DE MA PROFESSEUR ET J'AI HÂTE DE REVENIR L'ANNÉE PROCHAINE

Mohammad, participant au cours de français débutant

MES ÉLÈVES ÉTAIENT TRÈS MOTIVÉ-S ET ONT FAIT DES PROGRÈS REMARQUABLES

Larysa, professeure d'anglais



13 04 2023 : LËTZ MEET UP ÉLECTIONS



Pour la première fois dans l'histoire du Luxembourg, chaque résident·e en situation régulière a eu la possibilité de **voter aux élections communales** qui se sont tenues le 11 juin 2023, indépendamment de leur nationalité et de la durée de leur résidence au Luxembourg. La plupart des personnes que nous suivons, bénéficiaires de la protection internationale, ont donc eu l'occasion de voter pour la première fois au Grand-Duché.

Nous avons, grâce au soutien du Ministère de la Famille et en coopération avec l'association Ryse, organisé une **soirée de sensibilisation pour expliquer le système électoral**, le rôle des conseils échevinaux et présenter l'ensemble des partis politiques candidats.

La présentation, très appréciée des participant·es, a été suivie par un **apéritif dinatoire**, afin de prolonger cette soirée informative par de chaleureux moments d'échange et de partage.



12 07 2023 : LËTZ MEET UP SUMMER PARTY



Pour célébrer l'arrivée de l'été et des beaux jours, les équipes de Ryse et de Passerell ont invité leurs bénéficiaires et bénévoles à une **soirée festive dans leurs locaux le 12 juillet 2023**.

Cet évènement a été couronné de succès puisqu'une **soixante de personnes** y ont participé, apportant avec eux plats et boissons traditionnels de leurs pays d'origine. Ce fut à nouveau une belle soirée remplie de partages et de découvertes.





08 DÉCEMBRE 2023 : REPAS DE NOËL



Pour la deuxième année consécutive, Ryse et Passerell ont organisé pour leurs bénéficiaires les plus vulnérables un **déjeuner de Noël**. Grâce au soutien de CCP Investments, qui a organisé l'ensemble du repas et de sa décoration, une dizaine de bénéficiaires ont pu partager un repas festif, oubliant le temps d'un instant les soucis du quotidien.

Merci à l'équipe de CCP Investments pour votre engagement et votre soutien !



13 DÉCEMBRE 2023 : REPAS SOLIDAIRE



Alors que de plus en plus de jeunes hommes à la rue se sont présentés à la permanence de Passerell pour obtenir du soutien dans leurs démarches pour se voir reconnaître un droit à l'hébergement, un formidable élan de solidarité s'est organisé autour des salarié-es et bénévoles des équipes de Ryse et de Passerell.

Cela a mené à **l'organisation de plusieurs déjeuners et dîners**, permettant à des dizaines de demandeurs de protection internationale de profiter d'un repas chaud et d'un moment convivial hors de la rue.

7 | IMPACT

Tout au long de ce rapport, Passerell propose plusieurs éléments pour assurer l'évaluation des projets menés et du travail effectué en 2023.

Afin de pouvoir comparer l'évolution d'une année à l'autre, les indicateurs repris sont les mêmes qu'en 2020, 2021 et 2022.

RECHERCHES JURIDIQUES

PARTAGE D'INFORMATIONS

NIVEAU 2 : TRAVAIL DE PLAIDOYER

PERMANENCE D'ACCÈS AUX DROITS

EVÈNEMENTS DE SOCIALISATION

NIVEAU 1 : TRAVAIL DE TERRAIN

7 | IMPACT

EVÈNEMENTS DE SOCIALISATION

OBJECTIFS

CRÉATION DE LIEN SOCIAL

ACTIVITÉS

EVÈNEMENTS DE SOCIALISATION

RÉSULTATS

NOMBRE D'ÉVÈNEMENTS : 5
NOMBRE DE PARTICIPANT·ES : 586

IMPACT

MULTIPLICATEUR D'INTÉGRATION
AMÉLIORATION DU VIVRE ENSEMBLE

5 ÉVÈNEMENTS DE SOCIALISATION* :

- 13 avril : Lëtz Meet Up Elections
- Juillet - Août : Ateliers d'Été
- 12 juillet : Summer Party
- 08 décembre : repas de Noël
- 13 décembre : repas solidaire

PUBLIC MOBILISÉ* :

- 586 participant·es
- 117 participant·es par événement en moyenne
- 35 bénévoles impliqué·es

** Ces statistiques ne prennent pas en compte les activités menées dans le cadre du projet LEILaW*

NIVEAU 1 : TRAVAIL DE TERRAIN

7 | IMPACT

PERMANENCE D'ACCÈS AUX DROITS

OBJECTIFS

INFORMATION SUR LES DROITS ET LA PROCÉDURE / DÉCELER DES SITUATIONS DE NON-RESPECT DES DROITS

ACTIVITÉS

PERMANENCE

RÉSULTATS

NOMBRE DE RDV EFFECTUÉS : 837

IMPACT

BAISSE DE L'ASYMÉTRIE D'INFORMATION ENTRE PERSONNES EXILÉES ET L'ADMINISTRATION

LA PERMANENCE EN CHIFFRE

- 837 rendez-vous assurés
- Dont 365 personnes venues pour la première fois en 2023
- 54 nationalités représentées
- 30 thématiques abordées



NIVEAU 1 : TRAVAIL DE TERRAIN

7 | IMPACT

RECHERCHES JURIDIQUES

OBJECTIFS

CONDUIRE LES RECHERCHES, COLLECTER LES INFORMATIONS JURIDIQUES ET LES METTRE EN FORME

ACTIVITÉS

CELLULE DE VEILLE ET D'ACTION JURIDIQUE

RÉSULTATS

NOMBRE DE PUBLICATIONS : 9

IMPACT

MEILLEURE CONNAISSANCE DES DROITS DES PERSONNES EXILÉES POUR LES PROFESSIONNEL·LES

LA CELLULE DE VEILLE ET D'ACTION JURIDIQUE

- 40 membres
- dont 8 nouveaux en 2023
- 10 réunions
- 14 thématiques de travail

NOS PUBLICATIONS

- 11 newsletters dont LEILaW
- 62 arrêts résumés
- 550 praticien·nes touché·es
- 9 publications thématiques (rapports, communiqués de presse, recommandations etc.)*

**Ces statistiques ne prennent pas en compte les activités menées dans le cadre du projet LEILaW*

NIVEAU 2 : TRAVAIL DE PLAIDOYER

7 | IMPACT

PARTAGE D'INFORMATIONS

OBJECTIFS

PARTAGE ET DIFFUSION DE L'INFORMATION

ACTIVITÉS

NEWSLETTERS, FORMATIONS, MANIFESTATIONS, CONFÉRENCES,
RÉSEAUX SOCIAUX

RÉSULTATS

NOMBRE DE FORMATIONS RÉALISÉES, CONFÉRENCES ORGANISÉES,
NOMBRE D'ABONNÉ·ES SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

IMPACT

STIMULATION JURIDIQUE EN MATIÈRE D'ASILE ET DE DROITS
FONDAMENTAUX AUPRÈS DE PRATICIEN·NES, DE L'ADMINISTRATION ET
DES JURIDICTIONS

FORMATIONS ET ÉVÈNEMENTS*

- 4 formations délivrées
- 6 conférences
- 2 réunions avec des organes internationaux de surveillance des droits fondamentaux

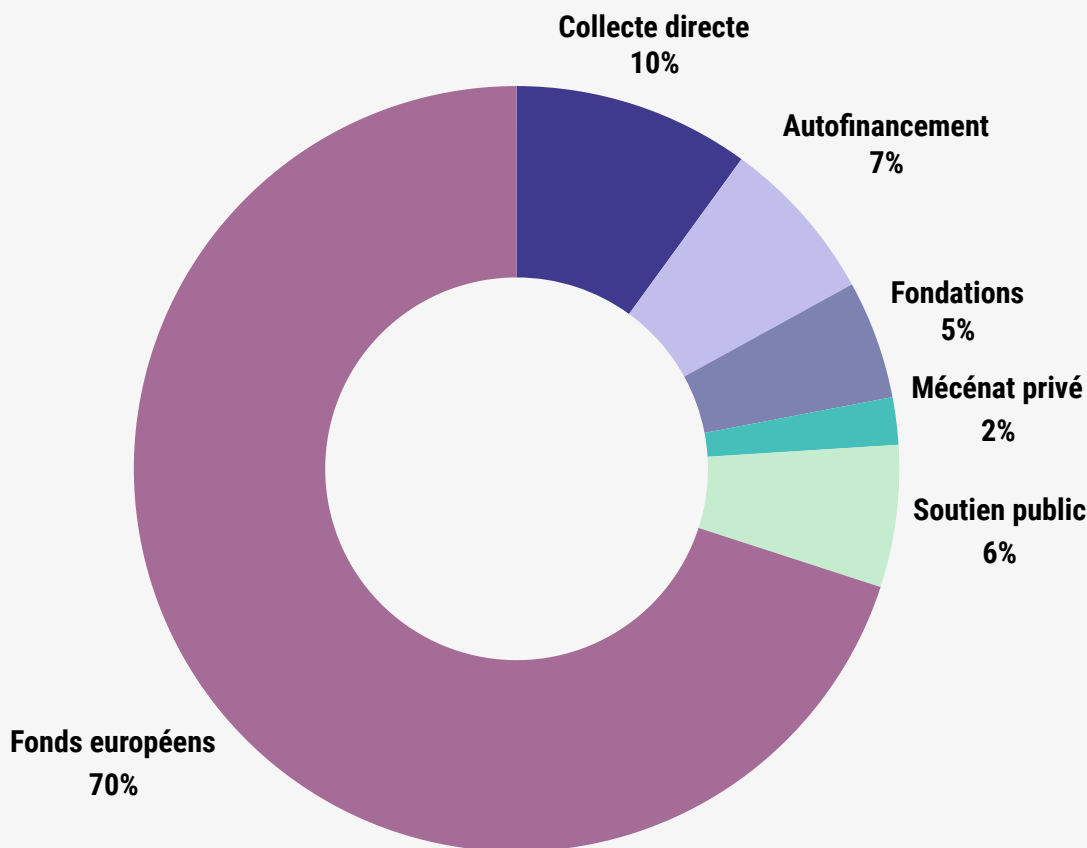
PERSONNES IMPACTÉES*

- 37 professionnel·les formé·es
- 2023 personnes sur notre liste de diffusion
- 3 832 abonné·es sur nos réseaux sociaux

**Ces statistiques ne prennent pas en compte les activités menées dans le cadre du projet LEILaW*

NIVEAU 2 : TRAVAIL DE PLAIDOYER

8 | NOS RESSOURCES GLOBALES



En 2023, nos ressources ont été réparties de la manière suivante :

70% de fonds européens : Financement du projet LEILaW par la Commission européenne

10 % de collecte directe : dons et soutiens de citoyen·nes engagé·es

7% autofinancements: formations juridiques, vente de livres, consultance technique pour l'OKAJU

6% soutien public : subsides du Ministère de la Justice, du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes et de la Commune de Saeul

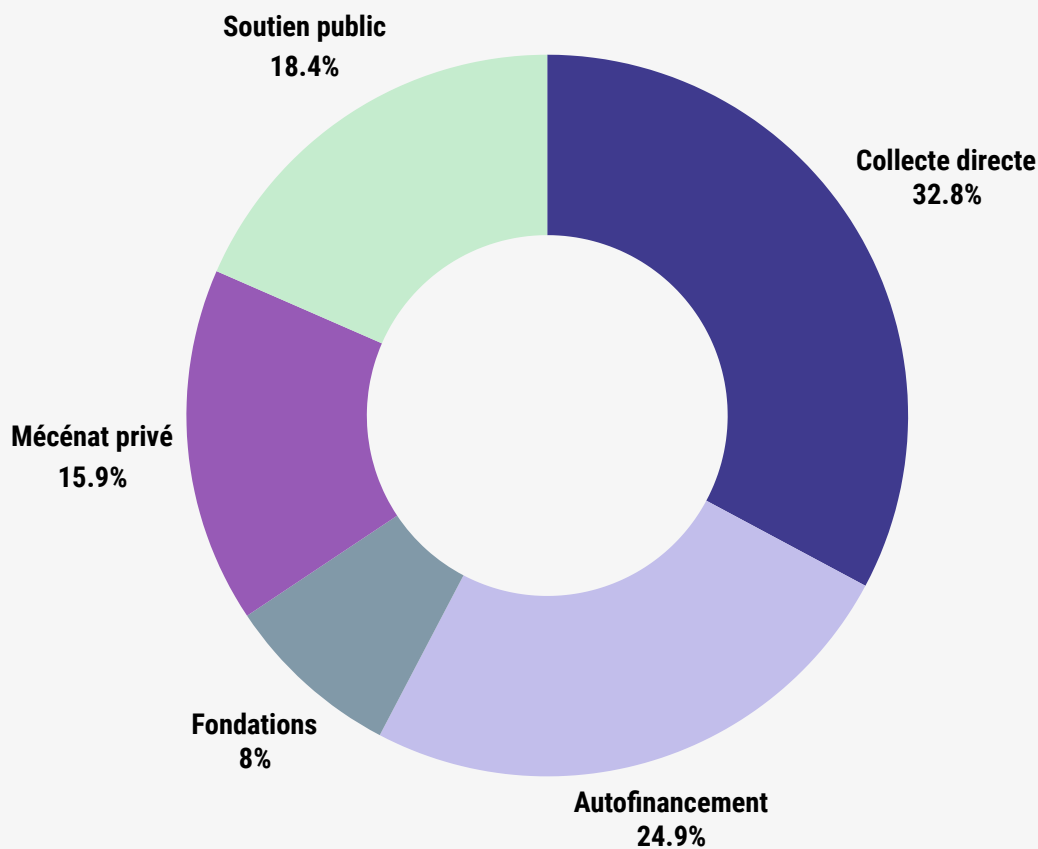
5% fondations : luxembourgeoises et européennes

2% mécénat privé : actions soutenues par des entreprises ou asbl

Après une année 2022 difficile, le financement par la Commission européenne du projet LEILaW a redonné un second souffle à nos activités. Cela se ressent dans nos ressources puisque les fonds européens comptent pour 70% du budget 2023 de Passerell.

Afin d'être le plus représentatif possible, nous avons choisi de vous montrer aussi une version de notre budget sans les fonds européens.

8 | NOS RESSOURCES HORS LEILAW



En 2023, nos ressources ont été réparties de la manière suivante :

33 % de collecte directe : dons et soutiens de citoyen.ne.s engagé.e.s

25% autofinancements: formations juridiques, consultance juridique pour le MNRDH

8% fondations : luxembourgeoises ou européennes

16% mécénat privé : actions soutenues par les entreprises ou asbl

18.5% de soutien public : subsides du Ministère de la Justice, du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes et de la Commune de Saeul

*Outre les financements obtenus de la Commission européenne, nous pouvons toujours compter sur le soutien de mécènes privés et d'entreprise. Leurs dons représentent **près de la moitié de nos ressources en 2023.***

*Ce soutien nous a permis d'**agrandir notre équipe salariée** et de concentrer une partie de notre expertise autour des droits de l'enfant et de l'accueil des mineur-es non accompagné-es au Luxembourg et pour cela, nous souhaitons vivement vous remercier.*

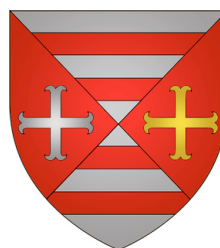
ILS NOUS ONT SOUTENU EN 2023



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Justice



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires étrangères
et européennes



Gemeng Sëll



Muller & Wegener

VOUS AUSSI, ENGAGEZ-VOUS EN FAVEUR DES DROITS HUMAINS

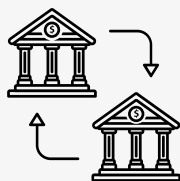
En **septembre 2023**, Passerell a été reconnue **association d'utilité publique**. En plus de reconnaître publiquement l'importance de notre travail en faveur des personnes les plus vulnérables et des droits fondamentaux, cette reconnaissance offre un avantage certains à nos donateur·rices. Les **dons** effectués pour le compte de notre association depuis cette date sont désormais **déductibles fiscalement**.

Pour bénéficier de la déductibilité et recevoir votre attestation à présenter à l'administration des contributions directes, rien de plus simple : il vous suffit d'indiquer votre nom et votre adresse dans le libellé de votre virement bancaire et vous recevrez votre attestation par voie postale, l'année suivant votre don.

Grâce à ce soutien, vous nous permettez de continuer à mener à bien nos missions. Pour nous aider à agir en faveur des personnes exilées et vulnérables, plusieurs possibilités s'offrent à vous.

COMMENT NOUS SOUTENIR ?

Par virement :



Coordonnées bancaire de Passerell :
LU54 1111 7043 2710 0000
BIC : CCPLLULL

Via Payconiq :



Accès via notre page :
www.passerell.lu/don

En achetant notre livre :



Commander sur
www.passerell.lu/rehumanisez-moi-commande

Si vous souhaitez agir, deux possibilités s'offrent à vous :

- rejoindre notre cellule de bénévoles (juridique, linguistique, accompagnement quotidien) ;
- devenir membre de Passerell afin de contribuer à la vie quotidienne de l'association ;
- ou bien les deux à la fois !



Pour ce faire, rien de plus simple :



écrivez-nous : contact@passerell.lu

Merci



SUIVEZ-NOUS :



@Passerell.lu



@Passerell_LU



@Passerell2015



Passerell Luxembourg